

Établi le : 03/06/202

Validité maximale : 03/06/20



Logement certifié

Rue: Rue du Château d'Eau n°: 24

CP:4121 Localité: Neuville-en-Condroz

Certifié comme: Maison unifamiliale

Date de construction: 1990



Performance éne

La consommation théorique to nergie primaire de ce logement est de108 839 kWh/an

Surface de plancher chauff

Consommation spécifique d'énergie primaire :494 kWh/m².an

 $A +++ E_{spec} \leq 0$

 $0 < E_{\text{spec}} \le 45 \text{ A}$

Exigences PEB Réglementation 2010

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

 $255 < E_{spec} \le 340$

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$

 $425 < E_{\text{spec}} \le 510$

cateurs spécifiques

bins en chaleur du logement

moyens

faibles

minimes

Performance des installations de chauffage

insuffisante

satisfaisante

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



médiocre

satisfaisante

excellente

Système de ventilation



Utilisation gies renouvelables

sol, therm

pompe à chaleur cogénération

Certificateur agréé RTIF-P3-02176

Dénomination : CERTINERGIE SPRL Siège social : Rue Ha

n°:59

CP: 4537 ité : Verlaine

Pays: Belgique

Je déclare que utes les données reprises dans ce certificat sont protocole de collecte de données relatif à la conformes B en vigueur en Wallonie. Version du protocole 16on du logiciel de calcul 3.1.3.

Date: 03/06/2022

Signature:

Tel, 0800 82 171 - www.certinergie.be

ournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'amélioration di peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de les indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mercionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui onnera cette formalité.

e plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be

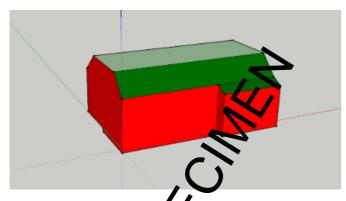


Établi le : 03/06/2022

Validité maximale: 03/06/203



Volume protégé



Le volume protégé d'un logen ent reprend tous les espaces du logement que l'en souhaite protéger des déperditions thermiques que co soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bâtiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protecé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration

Description par le certuicateur

Le volume protégé locaut tous les locaux de la maison, except le grenier.

Le volume protégique ce logement est de 694 m³

Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur d's mess comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (explinée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO₂ (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 220 m²



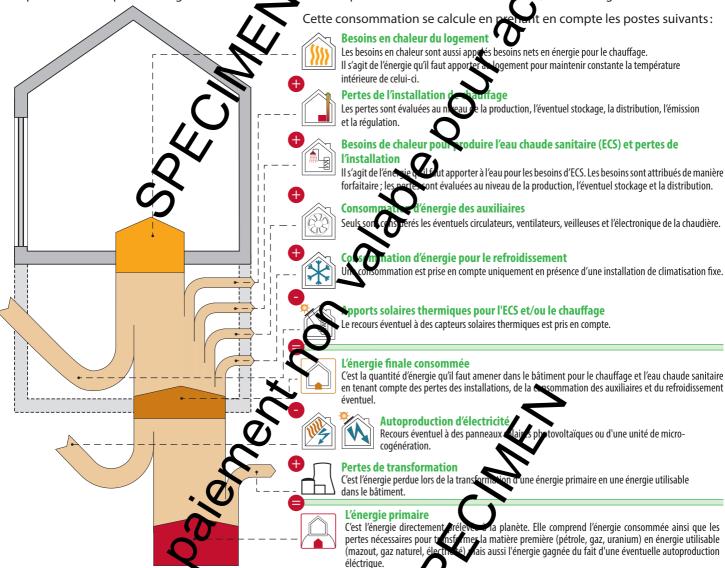
Établi le : 03/06/2022

Validité maximale : 03/06/203



Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout à volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux le résultat peut différer de la consommation éelle du logement.



tri lité : une énergie qui pèse lourd sur la per è énergétique du logement. Pour 1kWh consommé (ans an logement, il faut 2,5 kWh d'énergie n cas d'auto-production d'électricité (via panneaux dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée s'élèvent à 1,5 kWh. est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au niveau des centrales électriques. ALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh - 1 500 kWh 15 000 kWh Pertes de transformation évitées Économie en énergie primaire on en énergie primaire - 2 500 kWh 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois…) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



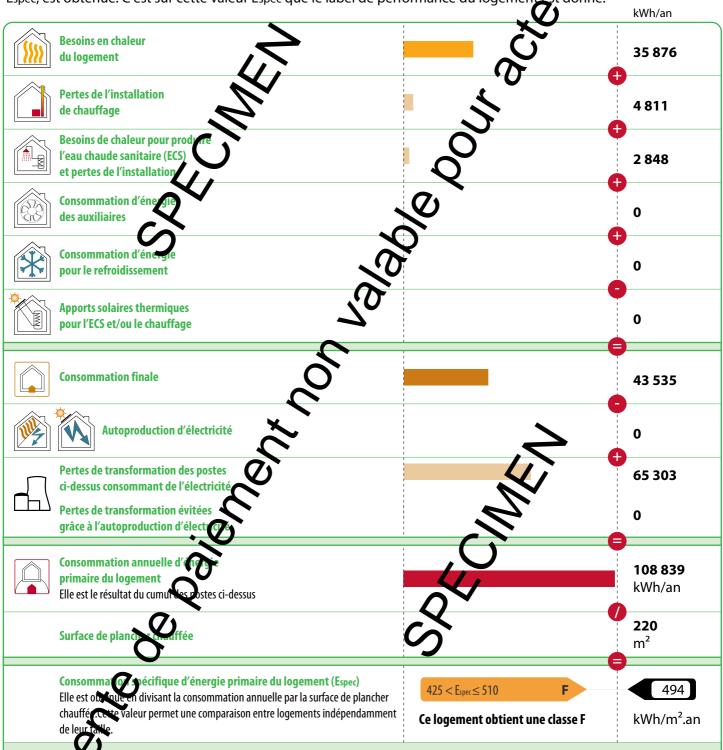
Établi le : 03/06/2022

Validité maximale : 03/06/2031



Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes replis dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spétitique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



La consoit madon spécifique de ce logement est environ 2,9 fois supérieure à la consommation spécifique maximale autorisée si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Établi le : 03/06/2022 Validité maximale : 03/06/203



Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificat au doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométiques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des sonnées liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obten les également ou exclusivement grâce à des gocuments bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lune unir un écrit reprenant la liste exhaultive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relatés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants des données techniques relatives à certaines installations telles que le ype et la date de fabrication d'une chaultière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque/

À défaut de constat visuel, le test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants util se des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le roste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il étal t bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificate	Références et descriptifs
Isolation thermique	Document officiel	Année de construction
Étanchéité à l'air	Pas de pre ve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	24



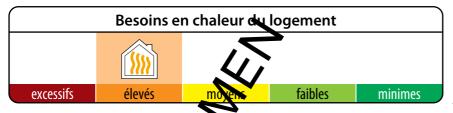
Établi le : 03/06/2022

Validité maximale: 03/06/203



Descriptions et recommandations -1-

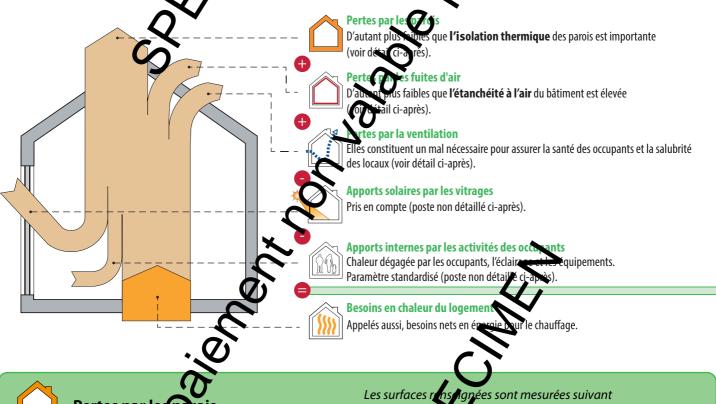
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations on améliorer la situation existante.

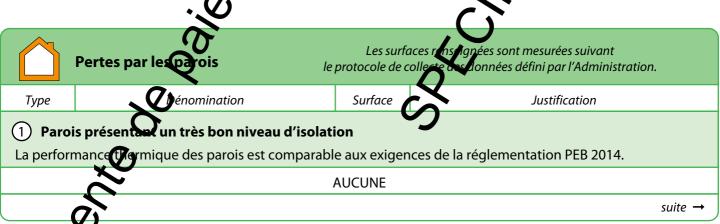




Besoins nets en énergie (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleer à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'issistion thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports ola res et des apports internes.







Établi le : 03/06/2022

Validité maximale: 03/06/203



Descriptions et recommandations -2-

Type Dénomination Surface 2 Parois avec un bon niveau d'isolation La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la régloment. M14 Mur vers existe ventilés 3,8 m² 3 Parois avec isolation insufficante ou d'épaisseur inconnue Recommandations: isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vériré le niveau d'							
La performance thermique des paroit est comparable aux exigences de la régloment. M14 Mur vers existe ventilés 3,8 m² 3 Parois avec isolation insufficante ou d'épaisseur inconnue Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vériré le niveau d'							
M14 Mur vers vetes ventilés 3,8 m² 3 Parois avec isolation insuffi ante ou d'épaisseur inconnue Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vériré le niveau d'							
3 Parois avec isolation insufficante ou d'épaisseur inconnue Recommandations : isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérité le niveau d'	'isolation existant).						
Recommandations: isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vénité le niveau d'	'isolation existant).						
M3 Sacade mur creux 190.7 m ² Polystyrèn							
1 Joystyren	e extrudé (XPS), 3 cm						
F6 DV Bois 20,0 Double vitrage of	ordinaire - (U _g = 3,1 W/m².K) Châssis bois						
	isolé non métallique ucun châssis						
4 Parois sans isolation Recommandations: à isoler.							
P2 Plancher sur vides y cottiés 123,6 m²							
F1 Porte principale 3,9 m² Panneau so	visolé non métallique Châssis bois						
F14 Trappe vers cave 0,9 m ² Palmeeau A	non isolé métallique ucun châssis						
Parois dont la présence d'isolation est inconnue Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le nive d'isolation existant).							
	ue d'un isolant de toiture qui visible lors de la visite						
	ue d'un isolant de toiture qui visible lors de la visite						



Établi le : 03/06/2022

Validité maximale : 03/06/20



Descriptions et recommandations -3-

	_
Pertes par les fuites d'air	
Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfant hors du bâtiment est rèduite.	
Réalisation d'un test d'étanchéité à Yeir ☑ Non : valeur par défaut : 12 m / r m ☐ Oui	
Recommandations: L'étaricheité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement au l'iveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.	

Pertes par ventilation

Votre logement n'est équipé d'aucun système de ventilation (voir plus loin), et pourtant des pertes par ventilation sont comptabilisées... Pourquoi?

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de emplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des per es de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces perit s, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur. En l'absence d'un système de ventilation, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont toujours comptabilisées, même en l'absence d'un système de ventilation.

Système D avec récupération de chaleur	Canalation A demande	Preuses acc ca/acténsar	eptables nt la qualité d'execution
☑ Non ☐ Oui	☑ Non ☐ Oui	Non	
Diminus	on globale des pertes de ventilati	on .	0 %
Q		24	
w`			
<i>a</i> ,		<i>J</i>	
$\widetilde{\mathcal{O}}$			
1,5			
~			8/14



Établi le : 03/06/2022 Validité maximale : 03/06/2031

Wallonie

Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire



Installations de chauffage

1) Chauffage local: Système de chauffage local

Chauffe 60 % du volume pro égé

Production et émission

Chauffage descrique à résistance incorporée dans le sol, mur ou plafond

Recommandations

aucune

2 Chauffage local: Système de chauffage local

Chauffe 40 % du volume protégé

Production et émission Radiateur ou convecteur électrique
Régulation Sans régulation électronique

Recommandations (2):

Le recours au chauffage électrique entraine une consommation importante d'énergie primaire et est en général à éviter (sauf cas très particulier d'appoint bref ou pour des bâtiments particulièrement bien isolés). Il est donc recommandé de remplacer l'installation de chauffage local électrique par une installation de chauffage local ou central performante ayant recours à un autre vecteur énergétique. Vous réduirez áinsi au moins de moitié la consommation en énergie primaire de cette installation.



Établi le : 03/06/2022 Validité maximale : 03/06/2031



Descriptions et recommandations -5-

Performance des installations d'eau chaude sanitaire



insuffisante

satisfaisante

bonne

excellente

27%

Rendement global en énergie primaire



Distribution

Installation d'eau chaude san taire

Production Production avec stackage par résistance électrique
Bain ou dougle, entre 1 et 5 m de conduite

Bain ou douche, entre 1 et 5 m de conduite Evier de cylisine, entre 5 et 15 m de conduite

Recommandations:

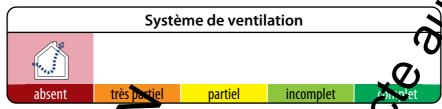
Le niveau d'isolation du ballon de stockage n'est pas une donnée nécessaire à la certification. Une isolation équivalente à au moi s 10 cm de laine minérale devrait enveloprer le réservoir de stockage pour éviter des dépenditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de le vérifier et d'éventuellement renforcer l'isolation.



Établi le : 03/06/2022

Validité maximale : 03/06/203

Descriptions et recommandations -6-





Système de ventilation

N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est, elle pour la santé des occupants et la brité du logement. lispositifs suivants. Le certificateur a fait le releve des

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Lacoux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)			
Séjour C	aucun	Salle de bain	aucun			
Bureau	aucun	Salle de bain	aucun			
Chambre	aucun	Cuisine	aucun			
Chambre	aucun	Toilette	aucun			
Chambre	aucun	Buanderie	aucun			

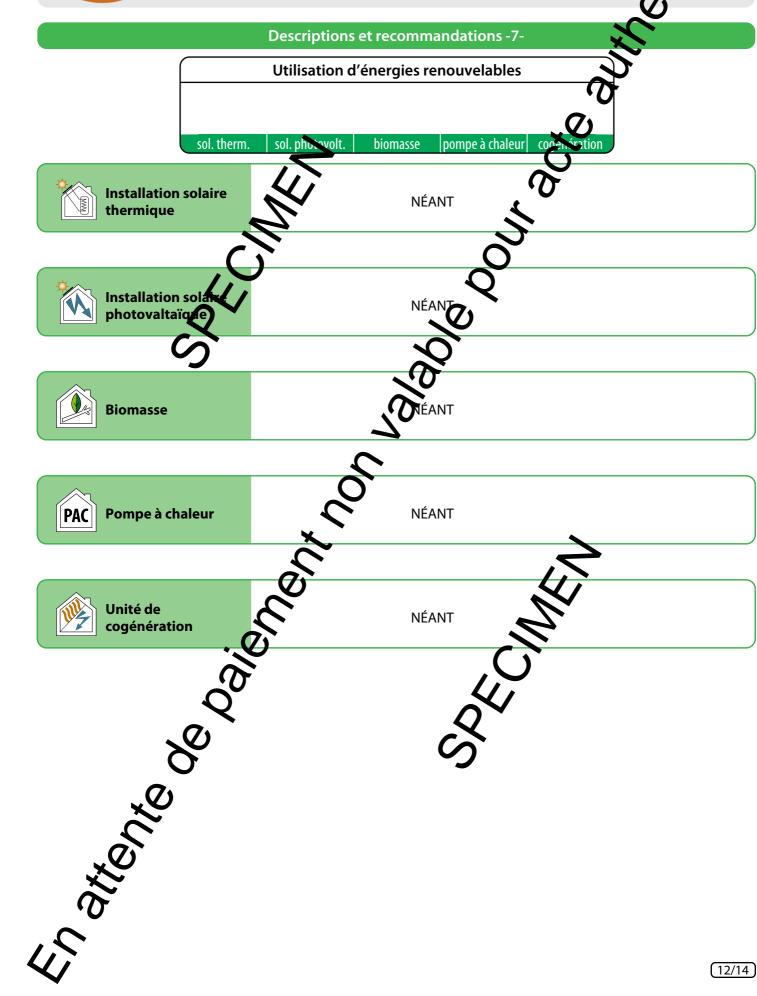
Selon les relevés effectués par le certificateur, a dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

Recommandation : La ventilation des locaux et essentielle pour la santé des occ logement. Il est vivement conseillé d'installe un système de ventilation complet. essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécanique



20220603009379 Numéro: Établi le: 03/06/2022 Validité maximale : 03/06/2032





Établi le : 03/06/2022

Validité maximale: 03/06/2032



Impact sur l'environnement

Le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Amélièrer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces érhissions de CO₂.

Émission annuelle de CO₂ du logement

Surface de plancher chauffée

Émissions spécifiques de CO₂

141 kg CO₂/m².an

1000 kg de CO₂ équivalent a rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

Pour aller pluctoin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de cé logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un **audit logement** mis en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier.

L'audit logement permet d'activer les primes habitation (voir ci-dessous). Le certificat PEB peut servir de base à un audit logement.



Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PAB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un tertificateur PEB

- les quichets de l'énergie
- *-Jestie portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs au éés;
- les primes et avanta les jiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de lor seils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guittes de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

Données complémentaires

Permis de patir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référer o du permis : NÉANT

Prix du certificat : 320 € TVA comprise





Descriptif complémentaire

Enveloppe

